



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 AVRIL 2013**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mmes S. GERMANICUS, G. TILMANN

Absents excusés : Mme P. GISLE, pouvoir à M. P. BERQUET
Mme G. MORGUE, pouvoir à M. D. DUMOULIN
M. N. NICOLAS, pouvoir à Mme S. GERMANICUS

Absents : MM. E. NIVET et A. ROBLIN

Secrétaire de séance : Mme F. FORZANI

1/ Modification simplifiée n° 1 du P.O.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, de la prescription de la modification simplifiée n°1 du plan d'occupation des Sols de la commune de Chateaufort approuvé le 26 juillet 1982 afin de procéder à la rectification d'erreurs matérielles concernant le Document graphique n°3.13 et à la diminution des obligations de recul des constructions par rapport aux autres constructions situées sur le même terrain dans le secteur ND.

- **DIT**, que conformément à l'article R.123-20-2 du code de l'urbanisme, un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie. L'avis sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition en mairie.

- **DIT**, que la présente délibération fera également l'objet d'un affichage permanent en mairie pendant un mois.

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2/ Avis sur l'enquête publique relative à la révision du Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REGRETTE** que le projet d'aménagement du TCSP ne soit pas daté dans le plan de mobilisation.

- **DEMANDE** que soit intégré dans le schéma d'aménagement d'Ile de France la position de la commune de Châteaufort dans le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- **DEMANDE** que l'orientation consistant à assurer l'intégrité des bois et forêts de plus de 0,5 ou 1 ha soit révisée pour porter les seuils respectivement à 1 ha et 10 ha afin de ne pas freiner le développement d'aménagement des territoires par l'externalisation non maîtrisée des forêts.

- **DEMANDE** à la Région d'Ile de France la prise en compte de ces demandes.

La séance est levée à 20h55

Le Maire,

Patrice PANNETIER